

ÉTANG DU MOUCHET À CHAVANNES

Inauguration des aménagements et label Tourisme & Handicap

ARCHE Agglo a engagé d'importants travaux de sécurisation de l'étang du Mouchet et de restauration écologique. Par ailleurs, des aménagements sur le sentier autour de l'étang ont permis l'obtention du label Tourisme & Handicap pour ce site classé Espace Naturel Sensible (ENS).

Sécurisation du barrage, modification de l'ouvrage de vidange et renaturation

ARCHE Agglo a sécurisé le barrage de l'étang du Mouchet et modifié son ouvrage de vidange, avant de procéder au rétablissement de la continuité écologique du site. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, la vidange de l'étang est devenue un préalable, nécessitant plusieurs étapes :

Créer une rivière de contournement

La vanne de fond permettant la vidange de l'étang ne pouvait pas être manipulée (en mauvais état et recouverte de vase). Son ouverture aurait pollué toute la Veauve à l'aval.

La solution retenue par les élus, permettant de vider l'étang, a été de créer une rivière de contournement afin de dévier les eaux de la Veauve qui l'alimente, puis de vidanger l'étang par pompage.

Restaurer la digue du canal du moulin et créer une passe à poissons

Avant de creuser la rivière de contournement, il a fallu restaurer la digue du canal du Moulin, créer toutes les vannes permettant de répondre au cadre réglementaire des débits de droit d'eau pour le moulin et le respect du débit réservé alimentant la passe à poissons. Cette passe à poissons a été construite afin de rétablir la libre circulation des espèces piscicoles. Si elle était importante sur le plan environnemental, elle était également nécessaire pour l'acquisition des aides de l'Etat, du Département et de la Fédération de pêche de la Drôme. Cette aide s'élevant ainsi à plus de 80 % du coût total du projet.

La vidange de l'étang

Une fois la rivière de contournement et la passe à poissons réalisées, la vidange de l'étang a pu avoir lieu : 7 jours consécutifs 24 h / 24 de pompage et de siphonage nécessaires.

Avant la mise en assec complète de l'étang, une des étapes délicates de ce projet a été la pêche de sauvegarde des poissons de l'étang. Cette pêche a été organisée par l'association de pêche « La Gaule Romane et Péageoise ».

Nouvel ouvrage et aménagements

L'étang vidangé et ses poissons évacués, la construction du nouvel ouvrage de vidange appelé « Moine » a pu démarrer et une visite de contrôle de l'état du barrage coté étang a été effectuée.

L'aménagement de la rivière de contournement (plantations, apport de gravier, création d'habitat piscicole, entonement en pierre sèche des buses...) est venu clore ces travaux.

Aujourd'hui :

- l'étang a retrouvé son état originel
- la rivière de contournement a pris un réel aspect naturel et accueille déjà une très belle population de poissons
- l'eau de la Veauve empruntant ce nouveau tracé ne traverse plus l'étang et ne subit plus de réchauffement.
- les droits d'eau répondent aux exigences réglementaires.
- la végétation qui a commencé de pousser et tous les ouvrages réalisés en pierre de taille permettent à ce projet de respecter ce site historique à forte valeur environnementale et patrimoniale.



Aménagements pour l'obtention du label Tourisme & Handicap

Un sentier pédagogique autour de l'étang a été conçu et aménagé en 2015-2017 par la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse. Le totem, une libellule du fait des 32 espèces recensées sur le site, invite à découvrir le patrimoine naturel et historique du site.

En 2018, ARCHE Agglo prend en charge la candidature au label Tourisme & Handicap qui permet de renforcer l'accessibilité et la sécurité des personnes déficientes, et de relayer cette information auprès des Associations Handicap.

Suite à la première visite, en juillet 2018, de l'Agence de Développement Touristique (ADT) du Département de la Drôme en charge de l'attribution du label, des aménagements complémentaires ont été préconisés :

- ajout d'une aire de repos et confortement d'aires existantes avec la mise en place de 4 bancs supplémentaires et de 6 appuis assis-debout ;
- remplacement du panneau d'accueil incluant : les numéros d'urgence, la localisation des aires de repos, un

flash code renvoyant à un dispositif sonore qui permet d'écouter le contenu du panneau ;

- abaissement des panneaux kilométriques (norme : 1,30 m) ;
- arrachage de l'herbe qui repousse sur le sentier (à prévoir chaque année).

Les travaux ont été réalisés à l'été/automne 2019 avec des aides du Département de la Drôme dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Le 4 février 2020 a eu lieu la visite d'évaluation conduite par l'ADT 26 et un usager en situation de handicap moteur (fauteuil roulant). Un premier avis favorable a été donné.

La commission départementale en charge de la décision finale s'est réunie le 14 mai 2020 et a émis un avis favorable au projet.

Le sentier autour de l'étang du Mouchet est labellisé Tourisme & Handicap pour une durée de 5 ans, renouvelable.

ENS et Fête de la Nature

ARCHE Agglo comprend sur son territoire une diversité de sites naturels dont 7 sont classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) auprès des Départements de la Drôme et de l'Ardèche : des gorges du Doux à la vallée de l'Herbasse en passant par les lînes du Rhône et les coteaux de l'Hermitage. Chaque site fait l'objet d'un plan de gestion qui cadre la mise en œuvre de différentes actions en faveur de la préservation et la mise en valeur des milieux naturels.

L'étang du Mouchet est une zone humide proche des sources de la Veauve et située au cœur de la Drôme des Collines. L'étang dépendait de la seigneurie du Mouchet dont le château apporte du cachet au Paysage. Aujourd'hui, ce site de 6 ha est la propriété de la commune de Chavannes qui souhaite, en partenariat avec ARCHE Agglo, préserver et mettre en valeur ce patrimoine naturel. Plusieurs aménagements ont été réalisés afin de rétablir la continuité écologique sur la Veauve et rendre accessible le site aux personnes déficientes.

La Fête de la nature est l'occasion de découvrir cet espace naturel et ses enjeux, en proposant des animations ludiques sur la nature, pour petits et grands. L'inauguration des aménagements permet, quant à elle, d'expliquer le travail des gestionnaires de milieux naturels.

CONTACT PRESSE
Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
06 50 30 73 37